

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

EAU – ASSAINISSEMENT SECTEUR RUE DU TOMACHON/ RUE DU MOULIN

II - 2022 - 260

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 15 septembre 2022, portant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, de certaines attributions relevant du Conseil Municipal, dont celle de solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, pour toute demande en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Dans le cadre du programme eau et assainissement, il est décidé d'intervenir sur le secteur Rue du Tomachon / Rue du Moulin en 2023. Il s'agit d'effectuer la mise en séparatif et de renouveler le réseau d'eau potable. Aussi, il a été convenu les plans de financement suivants pour la réalisation de ces travaux :

SECTEUR RUE TOMACHON / RUE DU MOULIN Assainissement — mise en séparatif Coût HT de l'opération : 426 757,08 €						
DEPENSES		RECETTES				
Nature	Montants	Financeurs	Montants	Taux par rapport au coût de l'opération		
Terrassement	278 430,80 €	DETR	128 027,14 €	30 %		
Canalisations	66 010,00 €	Agence de l'eau	213 378,54 €	50 %		
Branchement	44 492,50 €	Autofinancement	85 351,40 €	20 %		
Divers	5 130,00 €					
Honoraires AMO	10 903,57 €					
Imprévus	21 790,51 €					
Total	426 757,08 €	Total	426 757,08 €	100,00%		

SECTEUR CUEILLE / ROUTE DE CHAUMONT Eau potable - renouvellement de réseaux Coût HT de l'opération : 493 242,52 €

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montants	Financeurs	Montants	Taux par rapport au coût de l'opération
Terrassement	214 932,30 €	DETR	197 297,16 €	40 %
Canalisations	215 736,20 €	Département	147 972,88 €	30 %
Branchement	22 269,90 €	Autofinancement	147 972,88 €	30 %
Divers	7 224,60 €			
Honoraires AMO	7 634,30 €			
Imprévus	25 445,62 €			
Total	493 242,52 €	Total	493 242,52 €	100,00%

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Saint-Claude, le 26 décembre 2022

Le Maire de Saint-Claude

Jean-Louis MILLET